

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_09_29_0306	DM N°1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	C.C DU 29/09/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

42 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUIILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET André – LORiot-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain - PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

14 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – RABUEL Guy – ROULOT Océane – TISSERAND Olivier

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Decisions budgetaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif et supplémentaire du budget annexe d'Assainissement de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

Considérant que l'exécution budgétaire nécessite des réajustements en cours d'année,

Considérant que la remise de compte de SARA_Aménagement pour le programme de travaux de la **station d'épuration (STEP) de la Traffeyère** (n° d'inventaire 201803-2313-00113C027 ; APRASS0024), programme désormais achevé, et compte-tenu des avances versées au compte 238,

Il convient de procéder à l'**intégration** de ce bien par les mouvements d'écritures impactant les chapitres de dépenses et recettes d'investissement, ci-dessous présentés, comprenant une réduction de la ligne d'emprunt correspondante :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Montant
CH 21 Immobilisations Corporelles	12 459 575,00€
TOTAL DEPENSES	12 459 575,00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Montant
CH 10 Dotations, fonds divers et réserves	38 526,00 €
CH 16 Emprunts et dettes assimilées	- 85 454,00 €
CH 23 Immobilisations en cours	12 506 503,00 €
TOTAL RECETTES	12 459 575,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget annexe d'Assainissement ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO